

Colette CAPDEVIELLE

La lettre d'information mensuelle de votre députée - numéro 8 - août 2025



L'édito



Retrouvez-moi dans
l'émission
HERRIKO PLAZA
sur France Bleu



SOMMAIRE

- Budget 2026
- À l'Assemblée nationale
- En circonscription
- En images
- QEG

Les pendules à l'heure

Pour François BAYROU : « la vérité, c'est que la dette c'est chacun d'entre nous. »

Oser faire croire à toutes celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie ou qui travaillent durement qu'ils seraient les responsables de la dette est insupportable et les culpabiliser particulièrement odieux.

Huit années de macronisme centrées sur la politique de l'offre ont conduit notre pays au bord de la faillite.

Foncer droit dans le mur, les yeux grands ouverts, pousser toujours plus loin, sans vergogne, sans la moindre remise en cause : voilà la macronie !

L'égo sans limite de François BAYROU, boursoufflé d'orgueil, a asphyxié la vitalité démocratique du pays.

Remettons les pendules à l'heure

En neuf mois, aucun projet de loi n'a été soumis à l'examen de l'Assemblée nationale, mis à part les deux textes budgétaires préparés par le précédent gouvernement.

Depuis mon élection en juillet 2024, 240 propositions de loi ont été déposées par les députés à l'Assemblée nationale.

266 jours soit 6384 heures d'immobilisme. François BAYROU a passé l'été à préparer sa sortie plutôt que de construire les compromis nécessaires à un budget juste socialement.

En parfait hypocrite François Bayrou martèle que la dette est un enjeu crucial alors même qu'il soutient depuis presque deux quinquennats les mesures injustes qui l'ont creusée comme jamais auparavant.

Jamais je n'accorderai ma confiance à un premier ministre qui fait porter tous les efforts sur les classes populaires et moyennes, impose les travailleurs en leur supprimant deux jours de repos, les malades avec l'augmentation du reste à charge et l'ensemble des citoyens avec une année blanche.

Ce 8 septembre nous avons rappelé à François BAYROU qu'il n'est pas digne de notre confiance.

mediabask [Retrouvez, en ligne, l'intégralité de ma tribune parue le 4 septembre 2025.](#)

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

BUDGET 2026

Le week-end du 6 et 7 septembre, nous étions sur les marchés afin d'échanger avec vous sur la situation du pays et vous présenter les propositions de budget 2026 du groupe socialistes et apparentés car un autre chemin est possible.

Ces rendez-vous, tenus à Bayonne et à Anglet, en amont même du vote de confiance du lundi 8 septembre, ont été l'occasion d'exposer une réalité : **avec un autre budget, un autre avenir est possible !**

En politique, être responsable, c'est être en capacité de proposer un

budget à même de sauver les finances publiques et de répondre aux attentes des citoyens.

Un budget qui repose sur 4 principes clairs :

- Soutenir les classes populaires et moyennes
- Faire payer les grandes fortunes et les multinationales
- Investir dans l'écologie et les services publics
- Retrouver la maîtrise de la dette.

Retrouvez-ci-dessous nos différentes propositions.



Colette
CAPDEVIELLE

BUDGET 2026

Après 8 ans de macronisme et le fiasco du budget Bayrou :
agissons dès maintenant, avant même le "vote de confiance", pour bâtir l'avenir.

AVEC UN AUTRE BUDGET, UN AUTRE AVENIR EST POSSIBLE !

BESTE AURREKONTU BATEKIN, BESTE ETORKIZUN BAT POSIBLE DA



Colette
CAPDEVIELLE

Alain
IRIART

Députée / Député suppléant de la 5^{ème} circonscription des Pyrénées-Atlantiques

François Bayrou a décidé de faire reposer son effort de plus de 40 milliards d'euros sur les catégories populaires et moyennes, et d'épargner encore une fois les plus riches (suppression de jours fériés, suppression de l'abattement fiscal de 10% des retraités, année blanche sur les retraites et prestations sociales, nouvelle réforme de l'assurance chômage...).

BUDGET 2026 : NOS PROPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CITOYENS



4 PRINCIPES CLAIRS - 4 PRINTZIOPIO ARGI

- Soutenir les classes populaires et moyennes
- Faire payer les grandes fortunes et les multinationales
- Investir dans l'écologie et les services publics
- Retrouver la maîtrise de la dette

26,9
Md€

de recettes nouvelles sur les grandes fortunes -
Fortuna handiei buruzko 26,9 miliar €ko diru-sartze berriak
Taxe Zucman sur les grands patrimoines, refonte de la fiscalité sur les dividendes et plus-values, lutte contre la fraude, contribution des GAFAM.

14
Md€

d'économies épargnant les travailleurs et services publics -
Lagileak eta zerbitzu publikoak aurrezten dituzten 14 miliar €ko ekonomiak

Fin des aides inefficaces aux grandes entreprises, économies sur le fonctionnement de l'Etat (moins de recours aux cabinets de conseils, régulation du prix des médicaments et amélioration des parcours de soins).

+19,2
Md€

d'investissements pour le quotidien et l'avenir -
Eguneroko eta etorkizuneko 19,2 miliar €ko inbertsioak

Suspension de la réforme des retraites Borne, baisse de la CSG sur les salaires de moins de 1920€ net pour augmenter le pouvoir d'achat, 10 milliards d'euros d'investissement pour l'avenir et l'écologie.



Résultat :

Une réduction du déficit de -21,7 milliards d'euros en 2026, soutenable et juste.



À
L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil : première prison de haute sécurité de France

Jeudi 4 septembre au matin, je me suis rendue à la prison de haute sécurité de Vendin-le-Vieil dans le Pas-de-Calais, un établissement pénitentiaire créé par la loi Narcotrafic du 13 juin 2025, qui est entré en service en juillet 2025.

Il s'agit du premier établissement du genre en France où sont principalement incarcérés des narcotrafiquants.

J'y ai exercé mon droit de visite en tant que parlementaire afin de

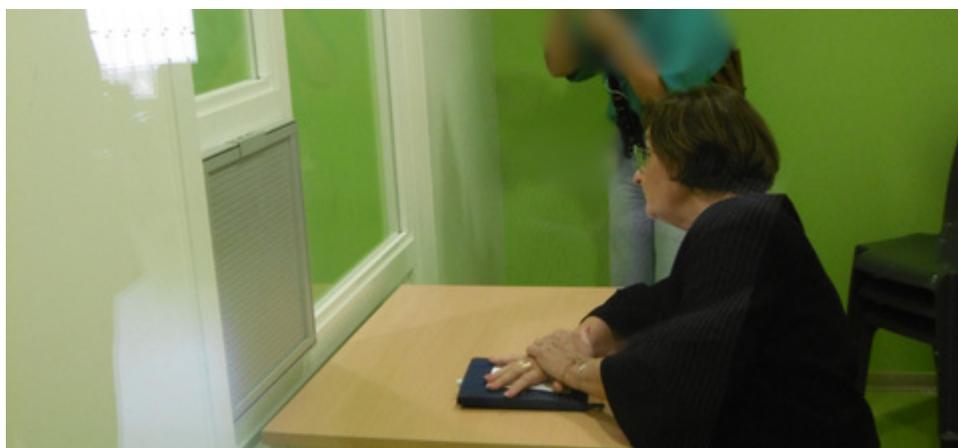
découvrir les conditions de détentions des prisonniers, aux côtés du journaliste Louis Amar, chroniqueur de l'émission "C à vous".

J'y ai découvert une structure que certaines prisons envieraient, mais aussi une absence de contacts avec les proches, notamment lors des parloirs, qui rend la détention difficile, comme en a témoigné un détenu avec lequel j'ai pu échanger lors de ma visite.

Retrouvez ma visite dans la chronique diffusée dans "C à vous".



[Voir mon passage dans
l'émission "C à vous"](#)



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

QUESTION AU GOUVERNEMENT Enquête sur le suicide survenu à la maison d'arrêt de Pau



Question écrite au gouvernement

LUTTE CONTRE LES SUICIDES EN DÉTENTION

Colette Capdevielle



Au mois de février dernier, je déposais une question écrite au gouvernement afin **d'interroger M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur un suicide survenu à la maison d'arrêt de Pau.**

Au 22 août 2024, 94 suicides selon l'administration pénitentiaire ont eu lieu dans les lieux privatifs de liberté. D'après le Conseil de l'Europe, la France comptait 19,1 suicides pour 10.000 personnes détenues en 2022, soit le troisième taux le plus élevé parmi les 47 pays étudiés.

Le vendredi 7 février 2025, un jeune homme de 30 ans s'est suicidé à la maison d'arrêt de Pau, le lendemain de son placement en détention. Cet homme devait être jugé en comparution immédiate le lundi 10 février. Après avoir commis les faits pour lesquels il était poursuivi, il avait été placé en garde à vue puis avait subi deux mois d'hospitalisation en hôpital psychiatrique. À peine sorti de l'hôpital psychiatrique, il avait été placé en garde à vue, puis présenté au parquet du tribunal judiciaire de Pau et déféré au juge des libertés et de la détention qui l'incarcérait.

Avec cette QEG, je souhaitais savoir si cet homme avait été examiné

par un psychiatre à son entrée en détention et s'il avait bénéficié du dispositif anti-suicide dès son incarcération ainsi que les conditions dans lesquelles il a été incarcéré, à savoir seul, sans surveillance ou avec un ou plusieurs détenus.

Le 26 août, le gouvernement a publié une réponse :

"L'administration pénitentiaire est pleinement mobilisée afin de prévenir les suicides en détention. En ce sens, des politiques proactives sont développées et mises en œuvre avec rigueur, en lien étroit avec les personnels sanitaires et dans le respect des compétences respectives. La loi du 18 janvier 1994 dispose que le ministère chargé de la santé finance et organise les soins dispensés aux personnes détenues. A ce titre, seuls les personnels hospitaliers des unités sanitaires en milieu carcéral peuvent décider des modalités de prise en charge sanitaire d'une personne repérée en situation d'urgence suicidaire. Il peut s'agir d'une mesure d'hospitalisation avec ou sans consentement, d'une prise en charge ambulatoire assurée au sein de l'établissement pénitentiaire, comme un suivi médical, psychologique ou un traitement médicamenteux, par exemple. La prévention du risque suicidaire en détention ne se limitant pas à la prise en charge sanitaire, l'administration pénitentiaire agit notamment au moyen de la formation de ses personnels à la détection du risque suicidaire.

En 2024, 1 600 personnels ont été formés. Un autre levier de lutte contre les suicides en détention est la prise de mesures de protection immédiates tels que le placement

en cellule de protection d'urgence (CProU), spécialement conçue pour les personnes détenues présentant un risque suicidaire imminent, ou la dotation de protection d'urgence (DPU), qui est composée de vêtements indéchirables à distribuer à la personne détenue en crise auto-agressive. En outre, l'administration pénitentiaire a lancé dès 2009 le dispositif des codétenus de soutien, afin de former des personnes détenues volontaires à l'écoute active et la prévention du risque suicidaire. En parallèle, des moyens de prévention préexistants en population générale sont expérimentés en milieu fermé, tels que le numéro d'appel « 3114 » ou le dispositif de re-contact de personnes ayant fait une tentative de suicide « Vigilans ». En outre, la direction de l'administration pénitentiaire a signé une convention avec l'association « Dites, je suis là » afin de communiquer auprès des proches des personnes détenues. Concernant le suicide survenu à la maison d'arrêt de Pau, une enquête judiciaire est en cours afin de déterminer les circonstances du décès et les modalités de prise en charge, comme à chaque fois lors de ce type d'évènement. Ce suicide confirme malheureusement la difficulté de la prise en charge des personnes détenues souffrant de troubles de santé mentale, problématique accrue depuis plusieurs années au regard du nombre de plus en plus élevé de personnes incarcérées présentant de tels troubles, comme le relevait l'étude nationale sur la santé mentale en population carcérale sortante (SPCS) au premier trimestre 2023".



Une autre QEG a été transmise au gouvernement concernant la situation de la maison d'arrêt de Bayonne, pour l'heure en attente de réponse.

Retrouvez mon alerte sur la situation de cet établissement pénitentiaire sur Mediabask : [lire l'article paru le 2 septembre](#)



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Conseil constitutionnel censure la proposition de loi sur l'allongement du délai de rétention

Le 27 juin dernier, je visitais le Centre de Rétention Administrative (CRA) d'Hendaye aux côtés de mon collègue député Peio Dufau.

Une visite en amont du vote de la proposition de loi qui amenait le délai de rétention à 7 mois.

Des conditions de rétention et de travail dégradées

Une visite qui nous avait permis de constater les dramatiques conditions de rétention et d'échanger avec les personnels.

Au cours de ces multiples échanges avec la cheffe de l'établissement, les membres de la police aux frontières, ou encore le personnel soignant, nous avons pu dresser un constat unanime : depuis le début des années 2020, les conditions de rétention et de travail se dégradent dans les CRA.

Et l'allongement de la durée de rétention ne permettra pas d'obtenir un plus grand nombre de laissez-passer de la part des pays d'origine, ni d'exécuter davantage de mesures d'éloignement.

7 mois de rétention, une durée inconstitutionnelle

C'est pourquoi, mi-juillet notre groupe Socialistes et apparentés et tous les groupes de gauche déposaient une saisine du Conseil constitutionnel.

Grâce à cette saisine, le 7 août, le Conseil constitutionnel censurait cette mesure inhumaine et disproportionnée. 7 mois : une durée inconstitutionnelle !

Une victoire pour les libertés fondamentales. Le Conseil constitutionnel reste le gardien de l'État de droit !



VICTOIRE !
Le Conseil constitutionnel censure la réintroduction de l'acétamipride

Socialistes & Apparentés | Le Parti socialiste | République Française | www.socialisme.fr

Le 8 juillet, la loi Duplomb était adoptée, levant certaines contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur... tout en réintroduisant des pesticides toxiques jusque-là interdits et dangereux.

Loi Duplomb : la réintroduction de l'acétramipride censurée

De la nécessité de réagir face à ce recul sanitaire

Face à ce recul environnemental et sanitaire, une pétition a rassemblé plus de 2 millions de signatures en quelques jours.

Cette loi dangereuse illustre parfaitement l'offensive réactionnaire menée par la droite et l'extrême droite.

De plus, cette loi a été votée sans débat à l'Assemblée nationale.

Pour faire barrage à cette régression dangereuse, les député.e.s socialistes et apparentés ont saisi le Conseil constitutionnel, convaincu.e.s de défendre la santé publique et la planète.

Une victoire pour les agriculteurs et consommateurs

Le 8 août, se fondant sur la Charte de l'environnement inscrite dans la Constitution, le Conseil constitutionnel sanctionnait la principale disposition de la loi Duplomb qui portait sur la réintroduction des pesticides.

C'est une victoire pour les agriculteurs/trices et plus largement pour tous les consommateurs. Je continuerai à défendre de meilleurs revenus, une meilleure régulation des marges ainsi que la défense du foncier agricole.

La santé et la préservation de l'environnement ne sont pas négociables !



EN CIRCONSCRIPTION

Accueil des personnes en situation de précarité au Pays basque : un constat alarmant

que l'accueil de nuit est saturé à Anglet et que la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) de l'hôpital de Bayonne n'est ouverte que 2,5 jours par semaine.

Le Secours catholique en renfort

Après la fermeture du PAJ, c'est le Secours catholique, rue Danièle Argote à Bayonne, qui a pris le relais de l'accueil d'urgence, recevant des femmes, des hommes, à la rue, souvent hébergés provisoirement, qui dorment dans leur voiture, des travailleurs, pauvres, des jeunes, des vieux, tous abandonnés souvent par leurs familles.

Pour les accueillir, 6 jours sur 7, de 9h à 11h30, des bénévoles du Secours catholique accompagnés par certains bénévoles du PAJ désormais fermé, généreux, engagés, mobilisés, courageux, patients, levés dès six heures du

matin pour aller chercher la nourriture dans les boulangeries.

Des retraités, principalement, à qui je tiens à rendre hommage pour leur engagement total et leur désintéressement.

Un appel au bénévolat

Je lance ici un appel à celles et ceux qui ont un peu de temps et le souci d'aider car les besoins humains sont immenses.

Il est impératif que nos décideurs locaux prennent l'entière mesure de la situation des plus précaires au Pays basque.

Une situation alarmante, qui ne va pas aller en s'améliorant sans volonté franche. Pourtant, il en va de la paix sociale, du vivre ensemble et de la solidarité, de la fraternité, aussi.

L'accueil des personnes en situation de précarité au Pays basque est catastrophique... Fermeture après fermeture, le constat est désormais alarmant, sans que cela ne semble tant émouvoir la force publique ni même les médias. Pourtant l'automne, puis l'hiver ensuite, seront bientôt là. Faisons le point.

Des fermetures en chaîne

Le 8 juillet dernier, le Point Accueil Jour (PAJ) BAB fermait ses portes pour cause d'insalubrité du local. Ensuite, d'autres structures d'hébergement d'urgence lui ont emboîté le pas, à l'image de la "Maison de Gilles" à Biarritz, tandis

Anglet se dote d'un nouveau centre aquatique

Le 29 août, la ville d'Anglet inaugurerait son nouveau centre aquatique, El Hogar, en présence du multiple champion de natation Camille Lacourt.

Une structure représentant un investissement de 26 millions d'euros qui propose trois bassins dont un extérieur et dix lignes d'eau, avec une ouverture 7 jours sur 7.



ZUP : des mercredis bien occupés



Le 27 août, je me suis rendue Cité Breuer à Bayonne pour apporter mon soutien plein et entier à l'opération « Les Zup'Herbes - Mercredis de l'été » qui a lieu à l'Artotekafé. Grâce à ce projet, les enfants du quartier qui n'ont pas la chance de partir en vacances se voient proposer de très nombreuses activités, gratuitement, tous les mercredis des vacances d'été. Une opération qui est également proposée aux autres vacances, financée par l'État et qu'il faut vraiment sécuriser et pérenniser.

EN CIRCONSCRIPTION



Guiche se dote d'une Maison de santé et d'un centre multiservices



Le 20 août, la commune de Guiche inaugurait une maison de santé ainsi qu'un centre multiservices. Deux superbes projets, créateurs de liens sociaux, menés à leur terme par Monsieur le Maire Yves Bussiron et son conseil municipal.

De nombreux nouveaux services pour les administrés

Guiche dispose à présent d'une maison de santé comptant deux médecins, une psychologue et une orthophoniste ; ainsi que d'un centre multiservices intégrant un restaurant, un bar, une épicerie ainsi qu'un salon de coiffure.

Des projets vertueux

Des projets qui peuvent, de plus, être largement qualifiés de vertueux au sens où ils contribuent désormais à la revitalisation et l'attractivité du centre

bourg, la lutte contre la désertification médicale, la valorisation du patrimoine local, et le soutien à l'économie sociale et aux circuits courts.

Des projets humains et utiles comme on apprécie d'en inaugurer !



EN IMAGES

14 & 15 août : Urt et Bardos en fête !



QUESTION AU GOUVERNEMENT

Encadrement des loyers Commission de conciliation du Pays basque



Question écrite au gouvernement

COMMISSION DE CONCILIATION PAYS BASQUE

Colette Capdevielle



Au mois de février dernier, je déposais une question écrite au gouvernement afin **d'attirer l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, sur la nécessité de créer une commission départementale de conciliation (CDC) locale au Pays basque.**

Les commissions départementales de conciliation (CDC) sont régies par l'article 7-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, qui encadre les rapports entre locataires et bailleurs. Elles ont pour mission de faciliter le règlement amiable des différends, notamment concernant les loyers, les charges et les réparations locatives. Dans un contexte de crise du logement amplifiée au Pays basque, la mise en place d'une CDC locale apparaîtrait essentielle pour encourager les locataires à faire valoir leurs droits et accompagner le récent encadrement des loyers de novembre 2024. Cette mesure, qui fait déjà face à des recours de la part de certains professionnels de l'immobilier, devrait être soutenue par des instances de médiation locales, afin de garantir l'efficacité du dispositif et éviter que les litiges ne se transforment en contentieux. En outre, selon les

données du ministère de la justice, les contentieux liés à l'habitat ont augmenté de manière significative depuis 2017. En 2023, cette tendance s'est encore accélérée, notamment avec l'inflation, les conséquences de la covid-19 et de la guerre en Ukraine, impactant le pouvoir d'achat des locataires. Au Pays basque, cette situation a engendré une explosion des prix et une dérégulation accrue des loyers, accentuant la précarité des locataires à revenus modestes.

Comme le révèle un sondage IFOP de 2023, les habitants du Pays basque font face à une pression immobilière particulièrement forte ; le logement est ainsi leur troisième préoccupation, après le pouvoir d'achat et le dérèglement climatique. Fin 2024, l'association ALDA constatait que sur les 1 125 annonces de logements à louer sur internet, 490 d'entre elles indiquaient encore un loyer dépassant les plafonds autorisés par l'arrêté du 21 octobre 2024, soit 43,55 % des annonces consultées.

Actuellement, la CDC des Pyrénées atlantiques est la seule instance de conciliation existante pour tout le département, ce qui représente un obstacle majeur pour les habitants du Pays basque en raison de la distance et des frais de déplacement.

Face à cette réalité, il devient impératif de créer une CDC locale spécifiquement conçue pour faire respecter l'encadrement des loyers et garantir un accès équitable à la médiation.

Début juillet, le gouvernement me répondait.

Voici un extrait : depuis le 25 novembre 2024, le dispositif expérimental d'encadrement du niveau des loyers s'impose dans 24 villes du Pays Basque (Bayonne, Anglet, Biarritz, Hendaye, etc.), nécessitant dès lors une saisine préalable de la CDC en cas de litige sur le complément de loyer ou en cas d'action en diminution ou en réévaluation du montant du loyer.

Plus largement, les CDC jouent un rôle essentiel en matière de médiation locative, en permettant de résoudre amiablement de nombreux conflits avant qu'ils n'aboutissent à des procédures judiciaires longues et coûteuses.

Actuellement, la CDC des Pyrénées-Atlantiques est située à Pau. Cette implantation de la CDC au chef-lieu du département est courante, mais peut parfois représenter une contrainte importante en termes de distance et de coûts de déplacement pour les habitants du département qui en sont éloignés, comme c'est le cas des habitants du Pays basque. Aussi **des travaux sont-ils en cours avec les secrétariats des CDC pour trouver des solutions d'organisation plus souples par exemple la délocalisation de certaines séances ou encore l'organisation de séances à distance**, afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Aussi, les modalités d'organisations de ces commissions locales (possibilité de participation à distance, tenue des commissions dans différentes communes à tour de rôle, etc.) sont du ressort du Préfet de département qui pilote les CDC.



Lire l'intégralité
de la QEG en ligne



Samedi 6 septembre, je suis allée à la rencontre des associations bayonnaises à l'occasion du Forum qui se tenait au complexe sportif Sainte-Croix. Une visite riche en échanges, ici aux côtés de membres de l'association Les Bascos.

POUR ME CONTACTER



facebook.com/colette.capdevielle



x.com/c_capdevielle



instagram.com/capdeviellecolette

Permanence de Bayonne (sur rendez-vous)

7, chemin de la Marouette
Espace Toki Lana
(4ème étage)
64100 Bayonne

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr
06.84.46.36.33

À l'Assemblée nationale

Colette Capdevielle
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

www.colette-capdevielle.fr